

Commune de Pougny (58)

PROJET D'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DE POUGNY

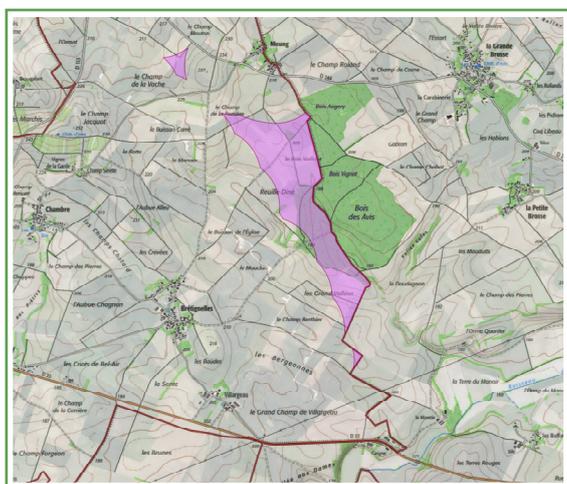
PERMANENCE PUBLIQUE

15 NOVEMBRE 2023

Lieu :

Salle des fêtes
de Pougny

Compte-rendu et synthèse des échanges



Dans le cadre du projet d'extension du parc éolien de Pougny, une seconde permanence publique a été organisée afin de poursuivre le dialogue avec les riverains du parc, présenter l'étude acoustique en cours, répondre aux questions concernant la zone d'étude sur le bois des Avis, et proposer une nouvelle mesure d'accompagnement : l'autoconsommation collective.

Cette seconde permanence s'est déroulée à la salle des fêtes de Pougny, le mercredi 15 novembre 2023.

Durée de la réunion - 2h30

Début de la permanence à 17h30, fin de la réunion à 20h00

Animation de la réunion et rédaction du compte rendu :

Florian DROCHON – Chargé de projets, SEPALE

Clémence ANDREU SABATER – Cheffe de projets éoliens, JP Energie Environnement

Maël PELLETIER – Chargé de dialogue territorial, JP Energie Environnement

Teddy FAYARD – Assistant Chef de projet éolien, JP Energie Environnement

Gaëlle CHEVALLIER – Chargée de mission de transition écologique, JP Energie Environnement

Sommaire

Cadre de la permanence publique	4
Publicité et information préalable	4
Documents à disposition du public	4
Analyse qualitative de la permanence	6
Déroulé et climat de la permanence	6
Réponses apportées suite à la première permanence publique	7
Le bois des Avis	7
L'étude acoustique	7
Bénéfices pour les riverains du futur parc éolien	10
Prochaine rencontre	11
Annexes	12
<i>Annexe 1 : lettre d'information n°2</i>	<i>12</i>
<i>Annexe 2 : Article de presse du journal du centre, 19 novembre 2023</i>	<i>16</i>

Cadre de la permanence publique

Publicité et information préalable

La permanence publique a fait l'objet d'une publicité via la distribution de lettres d'information aux habitants de la commune de Pougny, assurée par les membres du conseil municipal, mais aussi dans les hameaux de Donzy les plus proches, la Petite Brosse et la Grande Brosse, assurée par Clémence ANDREU SABATER, en charge du projet d'extension du parc éolien de Pougny.

La mention de l'organisation de la permanence publique à Pougny, en date du 15 novembre 2023, apparaît en première page de la lettre d'information (disponible en annexe) et sur le site internet dédié au projet éolien : <https://pougny-extension-58.parc-eolien-jpee.fr/>, dans les onglets « Actualités » et « La concertation autour du projet éolien ».

Actualités Novembre 2023

Organisation d'une seconde permanence publique

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'éolien en général, nous vous invitons à une seconde permanence publique le 15 novembre 2023 à la salle des fêtes de Pougny de 17h30 à 20h00.

[Télécharger la deuxième lettre d'information \(novembre 2023\)](#)

Capture d'écran du site internet du projet

D'autre part, l'invitation a été publiée sur la page facebook de la mairie, sur panneapocket et dans le journal du Centre : https://www.lejdc.fr/pougny-58200/actualites/permanence-publique-sur-le-parc-eolien_14402967/

Documents à disposition du public

Des éléments de compréhension du projet et de l'énergie éolienne ont été mis à disposition du public en grand format afin d'illustrer les enjeux et sensibilités de la zone de projet et d'informer sur la nécessité de déployer davantage les énergies renouvelables.

- Présentation des sociétés JP Energie Environnement et SEPALE ;

- Cartes d'identification des enjeux et sensibilité autour de la zone d'étude ;
- Présentation de l'historique et prochaines étapes du projet éolien ;
- Présentation des différentes études environnementales du projet éolien ;
- Carte de la zone potentielle du projet éolien ;
- Carte de l'identification des points acoustique du projet éolien ;
- Carte en format satellite, pour un usage participatif : placer les sensibilités attachées au territoire, identifier des points de vues à réaliser par la future campagne de photomontage, parler du futur chantier du parc éolien ;
- Infographie sur la mesure d'accompagnement : l'autoconsommation collective ;

Plusieurs documents ont également été laissés à la disposition du public :



- Bilan de la production électrique du parc de Pouigny
- Livret « Eolien et biodiversité », 2023
- Livret « Eolien et tourisme », 2023

- Observatoire de l'éolien en France de 2023
- Bilan prévisionnel du Réseau Transport d'électricité de 2022 (production et consommation électrique au niveau national), 2023
- Le Vrai/faux sur l'éolien terrestre, Ministère de la transition écologique, 2021
- Synthèse éolien et immobilier, ADEME, 2022
- Carnet de référence des parcs et centrales en exploitation de JPee, 2023

Analyse qualitative de la permanence

Déroulé et climat de la permanence

La permanence publique a démarré à 17h30, une quinzaine de personnes se sont succédées jusqu'à 20h00. Un correspondant du Journal du Centre est venu prendre des informations et interroger les porteurs de projet. L'article du 19 novembre 2023 est disponible en annexe.

Le maire et des élus de Pouigny, de même que des habitants des hameaux les plus proches du projet ont participé. Trois personnes se sont également déplacées depuis le département du Cher, intéressées par le projet et par l'énergie éolienne de manière générale.

Cinq interlocuteurs des deux sociétés en charge du développement du projet étaient présents pour échanger avec les participants.

Les questions des participants ont été centrées sur le lieu d'implantation des futures éoliennes et les émergences acoustiques du parc déjà installé. Le sujet de l'énergie éolienne est un sujet qui fait souvent débat, ainsi la politique énergétique française a été largement commentée. Néanmoins, les échanges sont restés tout à fait courtois et respectueux. L'objectif de la permanence était aussi de répondre aux différentes remarques des riverains transmises en mars dernier.

Nous constatons que le débat s'est moins porté sur l'éolien en général qu'à la première permanence publique. Il est possible que cette première permanence ait permis d'atténuer quelques inquiétudes et de casser quelques idées reçues sur l'éolien.

Le combat contre la désinformation autour de l'énergie éolienne n'est pas facile. Cette énergie est souvent décriée : prix, démantèlement, opposabilité au nucléaire, variabilité, recyclage, artificialisation des sols

Il est à noter que cette fois-ci aucune feuille d'observation n'a été remplie par les participants. Les échanges et remarques n'ont eu lieu qu'à l'oral.

Réponses apportées suite à la première permanence publique

Plusieurs questions ont été soulevées suite à la première permanence publique, nous avons pu y répondre.

- Bois des Avis ;
- Étude acoustique ;
- Bénéfice économique pour les riverains du futur parc éolien, notamment réduction de la facture d'électricité.

Le bois des Avis

Plusieurs riverains avaient exprimés leur réticence quant à l'implantation d'éoliennes dans le bois des Avis. Soucieux de l'acceptation locale du projet et conscients de la présence d'enjeux environnementaux plus importants dans le bois, nous pouvons aujourd'hui confirmer qu'aucune éolienne ne sera implantée dans le bois.

Néanmoins, il est encore trop tôt pour définir une implantation définitive du projet d'extension du parc éolien.

A l'issue des retours des états initiaux, plusieurs scénarios d'implantations seront proposés et l'implantation définitive prendra en compte à la fois les retours locaux mais aussi les diverses problématiques territoriales et environnementales.

L'étude acoustique

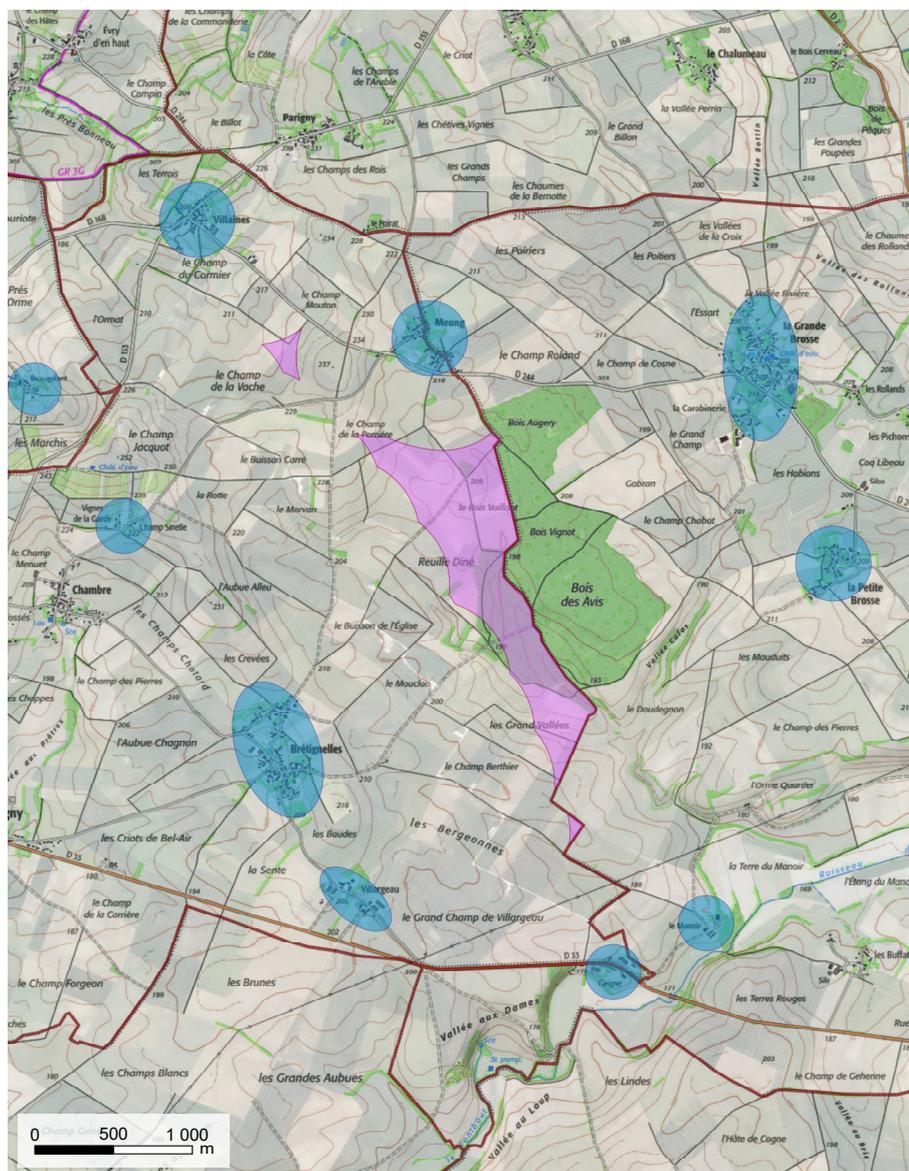
La première phase de l'étude acoustique vise à déterminer, par des mesures sonométriques et par des relevés sur site, l'état acoustique initial dans la zone du projet.

Cet état des lieux permet de caractériser :

- les caractéristiques du site : nature des sols, météorologie, environnement sonore,
- le niveau de bruit spécifique de la zone servant de référence à la détermination des objectifs réglementaires à respecter et des émergences acoustiques à ne pas dépasser.

Cette première phase s'est déroulée du 10 au 31 octobre 2023. 11 micros ont été disposés autour de la

zone potentielle. La position des points de mesure a été définie en fonction des caractéristiques de la zone (topographie, paysage, vents dominants, infrastructures routières et ferroviaires...), des limites de la zone d'implantation initiale et des emplacements pressentis des éoliennes. L'objectif est de caractériser l'ambiance sonore actuelle sur toute la zone pour évaluer le plus précisément possible les impacts acoustiques du projet.



 Limite communale
 Zone potentielle

 Aire d'étude acoustique

Les particularités du site (situation topographique, environnement sonore, situations types) identifiées sont les suivantes :

- Topographie

La topographie générale de l'aire d'étude est relativement plane.

- Infrastructures terrestres

L'autoroute A77 passe à environ 5 km à l'Ouest des points P1, P7 et P8. En situation de vent portant, elle peut potentiellement avoir une influence marquée à ces points et plus faiblement sur le reste de la zone.

Plusieurs routes départementales passent près de la zone d'étude :

- la route départementale D2 qui passe à l'Est de la zone,
- la route départementale D33 qui passe au Sud de la zone,
- la route départementale D244 qui passe au Nord de la zone.

Ces routes départementales présentent un trafic relativement faible et ont une influence faible sur le niveau sonore.

- Activités agricoles

L'ensemble du site est composé et bordé de zones agricoles en activité pendant la campagne de mesures.

- Parcs éoliens

Aucun autre parc éolien n'est situé au voisinage du site de Pouigny, hormis le parc éolien existant de 12 éoliennes. Le plus proche est le parc éolien de Bouhy sur la commune de Bouhy (58), situé à plus de 10 km au Nord-Est. Ce parc éolien n'a pas d'impact sur les niveaux sonores de la zone.

- Événements sonores spécifiques

Les périodes d'apparition d'événements sonores particuliers et inhabituels à proximité d'un point d'écoute (passages de véhicules agricoles, travaux, opérations de bricolage ou de jardinage...) ont été isolées afin de ne pas les prendre en compte dans l'évaluation des niveaux de bruit résiduel.

- Fonctionnement du parc de Pouigny

Durant la campagne de mesure le parc éolien de Pouigny était en fonctionnement intermittent pour permettre la mesure du bruit résiduel de la zone lors des arrêts forcés des éoliennes.

Il est à noter que la réglementation ICPE impose que le bruit ambiant global en dB(A) soit inférieur ou égal à 35 dB(A) chez le riverain considéré.

Pour rappel :

Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB(A), l'émergence du bruit perturbateur doit être inférieure ou égale à :

- 5 dB(A) pour la période de jour (7h - 22h),

- 3 dB(A) pour la période de nuit (22h - 7h).

où :

Bruit ambiant : niveau de bruit mesuré sur la période d'apparition du bruit particulier (bruit des éoliennes),

Bruit résiduel : niveau de bruit mesuré sur la même période en l'absence du bruit particulier,

Émergence : différence arithmétique entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel.

Les résultats de l'étude acoustique, et notamment les plans de bridage permettant une diminution du bruit des éoliennes, seront communiqués une fois le projet plus avancé.

Bénéfices pour les riverains du futur parc éolien

La commune de Pougny bénéficiera de retombées financières proportionnelles à la puissance des éoliennes installées sur le territoire. Les retombées seront à la fois fiscales mais aussi sous la forme d'un loyer à travers une convention communale que JPee et Sepale proposent de manière complémentaire (ce n'est pas une obligation) :

	Simulation pour 1 éolienne de 3 MW
Fiscalité (IFER, taxe foncière ...)	Environ 5 500 €
Loyers via l'utilisation des chemins ruraux :	Environ 30 000 € la première année Environ 9 000 € tous les ans
Total	Environ 35 500 € la première année Environ 14 500 € tous les ans

Une fois le nombre d'éoliennes établi et la puissance déterminée, une simulation concrète des retombées sera diffusée. Les retombées économiques générées permettent aux communes de développer des projets qui leur sont propres, il est possible d'en tirer de nombreux avantages.

Cependant, lors de la première réunion d'information, un certain nombre d'habitants ont fait part de leur souhait de voir des bénéfices directs sur le montant de leur facture d'électricité. Jpee et Sepale ont alors réfléchi à une mesure d'accompagnement supplémentaire qui s'est traduite en la proposition d'une solution d'autoconsommation collective solaire.

Cette mesure consiste en la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur un parking communal. Les riverains

souhaitant adhérer à l'offre pourront bénéficier de l'électricité produite par la centrale solaire. Les bénéfices dépendront du nombre d'adhérents et de la puissance de la centrale.

Mesure d'accompagnement : l'autoconsommation collective

L'autoconsommation collective permet à un producteur d'électricité de vendre directement la production électrique à des consommateurs situés à proximité du site de production.

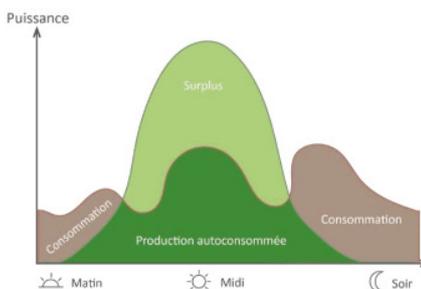
LA PROPOSITION DE JPEE

- Installation d'ombrières solaires sur le parking de la mairie de Pougny
- Création d'une **boucle d'autoconsommation collective** avec les habitants de la commune à **titre gratuit**



Fonctionnement de l'opération

- L'électricité produite est partagée entre tous les participants à l'opération ;
- L'électricité venant de l'ombrière sera gratuite ;
- Aucun changement de fournisseur n'est nécessaire ;
- La réduction sera appliquée directement sur la facture fournisseur.



- Le photovoltaïque ne produisant qu'en journée, l'ombrière ne couvrira pas 100% des besoins ;
- L'électricité produite sera répartie entre tous les participants à l'opération ;
- Mise en place de l'opération sous réserve d'obtention du permis de construire ;
- Le financement des ombrières étant intégré au financement du parc éolien, cette mesure sera en place après l'autorisation du projet d'extension du parc éolien de Pougny.

Prochaine rencontre

JP Energie Environnement et Sepale prévoient l'organisation d'une troisième permanence publique pour le printemps 2024.

L'objectif sera de présenter l'implantation définitive des éoliennes, de faire un retour sur les différentes études réalisées sur la zone du projet éolien.

Annexes

Annexe 1 : lettre d'information n°2



Extension du parc éolien de Pougny : poursuite des études

Depuis la distribution de la première lettre d'information en février 2023 et la permanence publique du 1^{er} mars dernier à la salle des fêtes de Pougny, nos deux sociétés, JP Energie Environnement (JPee) et SEPALE, continuent d'étudier la faisabilité de ce projet d'extension du parc éolien de Pougny. Les études environnementales (écologie, paysage) se poursuivent. L'étude acoustique, consistant à mesurer le bruit dans les habitations les plus proches, a débuté mi-octobre.

Prochainement les résultats de ces expertises permettront d'étudier différentes variantes d'implantation des éoliennes et de définir une configuration optimale, dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Les caractéristiques des éoliennes (hauteur, taille du rotor, modèle, etc.) seront également déterminées.

Cette seconde lettre d'information a pour objectif de vous faire part de l'état d'avancement des études mais aussi de vous convier à un nouveau temps d'échange à la salle des fêtes de Pougny. Nous pourrions à cette occasion discuter du projet et des mesures qui pourraient être proposées aux riverains, mais aussi de l'actualité énergétique de la France, et en particulier de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables.

Organisation d'une permanence publique

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'éolien en général, nous vous invitons à une seconde permanence publique le **15 novembre 2023 à la salle des fêtes de Pougny de 17h30 à 20h.**



Venez tester un sonomètre et comparer le son d'une éolienne avec le bruit ambiant.



Venez également partager vos connaissances locales sur les chauves-souris : un recensement des gîtes d'hibernation est en cours.

Le développement éolien en réponse au changement climatique



Objectifs internationaux

Accord de Paris (COP21) : limiter le réchauffement climatique à 2° Celsius.



Objectifs nationaux

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : 40 % de production d'électricité issue des énergies renouvelables en 2030.



Objectif opérationnel

25 % minimum de part d'éolien dans la production d'électricité en 2050 dans l'ensemble des scénarios du Réseau de Transport d'Electricité (RTE).



Objectif politique

Adoption de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Sortir des énergies fossiles : une nécessité pour le climat et un impératif pour la souveraineté énergétique du pays

RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français, a publié son bilan prévisionnel sur la période 2023-2035 qui vient enrichir, compléter et réactualiser le document « Futurs énergétiques 2050 ».

Aujourd'hui, le modèle énergétique de la France repose majoritairement sur les énergies fossiles importées qui représentent environ 60 % de l'énergie finale consommée en France. L'objectif de la France est de basculer des énergies fossiles vers l'électricité bas carbone et renouvelable.

La France doit poursuivre son objectif stratégique de souveraineté énergétique, en renforçant la réindustrialisation et la maîtrise des technologies clés de la transition énergétique.

Le débat essentiel, pour l'électricité, est donc de savoir comment réussir cette transformation. Le nucléaire et les énergies renouvelables constituent deux sources d'énergies bas-carbone, dont la répartition importe peu sur le plan climatique au regard de l'impératif de sortie des énergies fossiles.

À moyen terme (2030-2035), pour atteindre les ambitions climatiques et de souveraineté, il n'est ni possible de sortir du nucléaire, ni de se passer d'une accélération forte des renouvelables.

Les « futurs possibles » de RTE : 6 scénarios pour atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2050

Dans l'ensemble des scénarios RTE, la part des énergies renouvelables (EnR) est de 50 à 100 % du mix électrique.

RTE comme l'Agence International de l'Énergie alertent sur l'urgence de la situation et demandent aux pouvoirs publics de multiplier dès à présent la vitesse d'installation des EnR tout en amorçant la construction de nouveaux EPR (réacteurs nucléaires), afin d'assurer l'électrification de l'ensemble des usages (bâtiments, transports, industries).

Dans cette vision, renouvelables et nucléaire ne sont pas en compétition au sein du mix électrique, mais doivent s'additionner pour remplacer les énergies fossiles. Une centrale nucléaire dont l'activité est prolongée ou un parc éolien installé diminueront l'import de pétrole et de gaz.

La sobriété et l'efficacité énergétique sont les deux autres piliers indispensables pour répondre à ces enjeux.



Vue du parc éolien de Pouigny

Les collectivités : un rôle majeur dans la déclinaison des politiques énergétiques et climatiques

La France a mis en œuvre une démarche intégrée de planification écologique afin de poursuivre l'élaboration de sa stratégie énergie-climat. Le Parlement a voté deux lois d'accélération, respectivement pour les énergies renouvelables (mars 2023) et pour le nucléaire (juin 2023).

La loi instaure, entre autres, un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires. Elle entend réaffirmer le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en

termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action, notamment en leur permettant de définir eux-mêmes des zones dédiées à l'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil municipal de Pouigny a souhaité encadrer le développement des énergies renouvelables sur son territoire, en proposant en septembre 2023 une zone d'accélération des énergies renouvelables, autour du parc éolien existant.

Les études menées

Étude paysagère

Trois périmètres d'études pour le paysage et le patrimoine :

- une aire d'étude immédiate à environ 2 km ;
- une aire d'étude rapprochée à environ 6 km ;
- une aire d'étude éloignée jusqu'à environ 20 km autour de la zone de projet.

45 photomontages seront réalisés depuis les villages et hameaux, les axes routiers et les monuments historiques afin de simuler l'impact paysager du projet éolien.

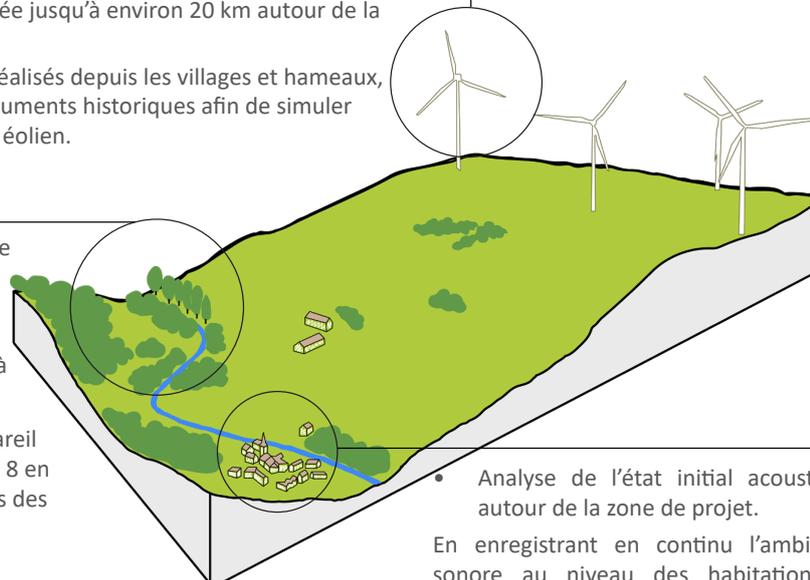
Bureau d'études **Enviro Scop**

Étude écologique

- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons) ;
- 24 sorties dédiées à l'ornithologie ;
- 10 sorties dédiées spécifiquement à l'activité des chiroptères.

En complément de cette étude, un appareil a été installé sur la nacelle de l'éolienne 8 en avril 2023, afin d'enregistrer les contacts des différentes chauves-souris.

Bureau d'études **calidris**
expertises environnementales



- Analyse de l'état initial acoustique autour de la zone de projet.

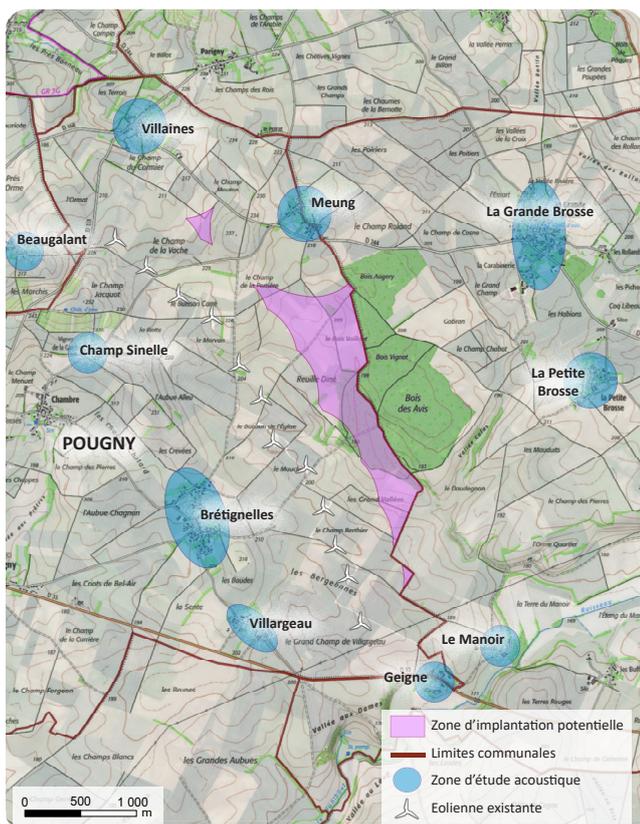
En enregistrant en continu l'ambiance sonore au niveau des habitations, il sera possible de modéliser le bruit des éoliennes et ainsi respecter la réglementation en vigueur.

- Durée de l'étude : 28 jours minimum

Bureau d'études **GANTHA**
GROUPE ARTELIA

Étude acoustique

Carte de l'étude acoustique



Une étude acoustique est en cours de réalisation grâce à 11 sonomètres placés chez les riverains, dans les hameaux les plus proches de la zone du projet, à :

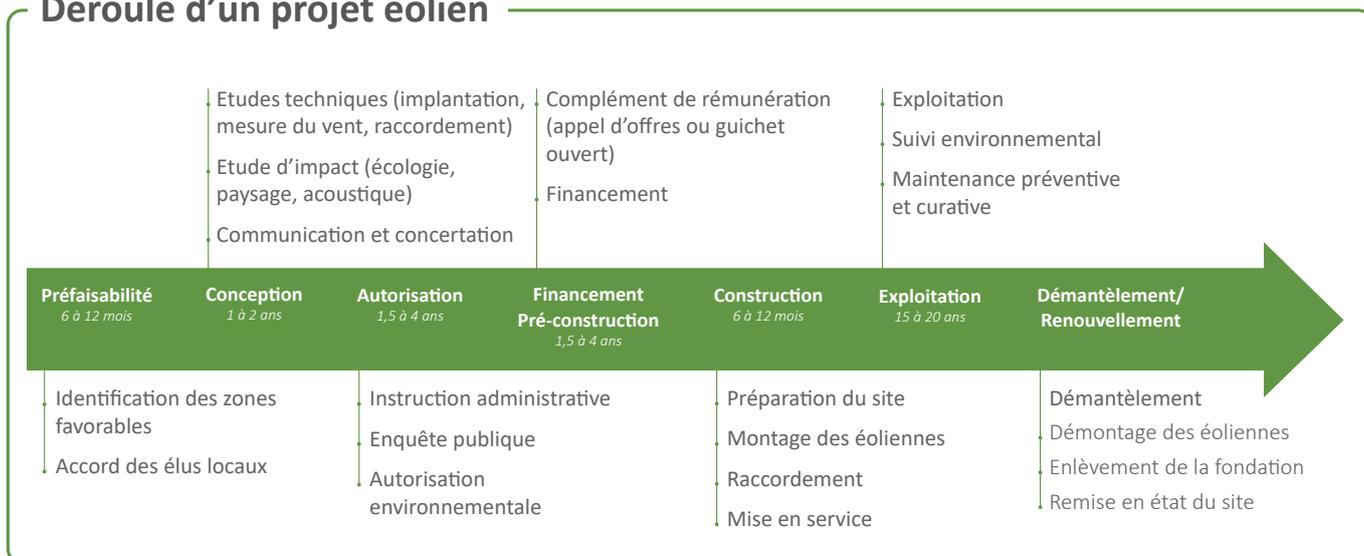
- Meung ;
- Grande Brosse ;
- Petite Brosse ;
- Bretegnelles, avec deux sonomètres ;
- Villargeau ;
- Geigne ;
- Le Manoir ;
- Villaines ;
- Champ Sinelle ;
- Beaugalant.

Cette étude oriente le choix des machines, leur implantation et leur éventuel bridage afin de respecter le code de l'environnement.

Après la construction du parc éolien, une réception acoustique est effectuée afin de vérifier si les éoliennes respectent les niveaux indiqués dans l'étude d'impact. Si la mesure montrait une différence, un bridage serait mis en place.

Par ailleurs, les mesures en cours vont aussi permettre de vérifier la conformité du parc éolien en service.

Déroulé d'un projet éolien



Prochaines étapes

- Réception des états initiaux des études environnementales ;
- Étude des différentes variantes d'implantation du projet éolien ;
- Diffusion de la lettre d'information n°3 avec présentation de l'implantation finale du projet éolien ;
- Continuité du dialogue avec les riverains autour du projet éolien et permanence publique n°3 ;
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture de la Nièvre.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :

www.pouigny-extension-58.parc-eolien-jpee.fr



est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, éthique et engagé.

Depuis 2004, l'entreprise développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques.

En 2022, JPee a produit 680 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 305 000 habitants. Avec ses 140 collaborateurs répartis sur 6 agences, un portefeuille de projets en construction et en développement en forte croissance, JPee poursuit son engagement au service des territoires, et ambitionne pour 2026 une capacité installée d'1 GW de projets solaires et éoliens et de 2 GW pour 2030.



En juin 2023, JPee ouvre son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %.

Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.



est un cabinet de conseil spécialisé dans les énergies renouvelables, basé à Lyon et Béziers.

Fondé en 2012 par une équipe de professionnels du secteur des énergies renouvelables, SEPALE compte 26 salariés, dont 10 associés, qui totalisent plus de 230 années d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales solaires et d'installations hydrauliques.

Une équipe pluridisciplinaire et complémentaire, une grande agilité et des circuits de décision courts permettent à SEPALE de réaliser des projets de territoire «sur-mesure».

Contacts



Clémence Andreu Sabater
Chef de projet éolien - JPee

07 70 02 58 88

clemence.andreu-sabater@jpee.fr



Florian Drochon
Chargé de projets - Sepale

06 21 11 11 05

f.drochon@sepale.com

Annexe 2 : Article de presse du journal du centre, 19 novembre 2023

20/11/2023 08:59

Encore plus d'éoliennes? - Saint-Père (58200)

Pouigny Encore plus d'éoliennes?

Publié le 19/11/2023



Entre trois et cinq nouvelles éoliennes pourraient être implantées aux côtés des douze actuelles. © Droits réservés

En mars dernier, les deux sociétés françaises JP énergie environnement et SEPALE avaient présenté, lors d'une première permanence publique, le projet d'extension du parc éolien de Pouigny.

Une cinquantaine de personnes s'était déplacée et avait rencontré les porteurs du projet, proposant diverses remarques.

Depuis, les études environnementales ont débuté et se poursuivent (écologie, paysage). Une étude acoustique, consistant à mesurer le bruit dans les habitations les plus proches, a débuté mi-octobre.

Enjeux humains et environnementaux

Prochainement les résultats de ces expertises permettront d'étudier différentes variantes d'implantation des éoliennes et de définir une configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Mercredi, une deuxième permanence publique a attiré très peu d'habitants. Certes, le nombre de nouvelles machines n'est pas encore arrêté, entre trois et cinq. Le lieu non plus, seule précision elles seront implantées en parallèle des existantes.

20/11/2023 08:59

Encore plus d'éoliennes? - Saint-Père (58200)

Pourtant l'enjeu de cette deuxième rencontre était important. En premier lieu, dresser un point d'étape de la démarche et notamment présenter diverses avancées qui tenaient compte des conclusions de la précédente permanence.

Notamment, il n'y aura pas de machines installées dans le bois des Avis. La seconde est concrète. Les habitants avaient émis le souhait de bénéficier plus directement de l'électricité fournie. Ce n'est pas possible puisque celle-ci est injectée directement dans le circuit normal.

Des adaptations

Par contre, une mesure d'accompagnement a été validée avec la création d'une ombrière photovoltaïque sur un terrain communal dont l'électricité produite bénéficiera aux habitants par la création d'une boucle d'autoconsommation collective avec les habitants de la commune à titre gratuit. Cette mesure devrait permettre une diminution de la facture d'électricité.

Lors d'une prochaine permanence, dans quelques mois, des informations plus précises seront annoncées.

SAINT-PÈRE